

DOCUMENT DE POSITION

Renforcer le rôle des populations clés dans les initiatives mondiales en matière de santé :

Faire des communautés au centre une réalité pour toutes les personnes



1. Introduction.....	1
1.1. À propos de ce document de position	1
1.2. Pourquoi est-ce nécessaire ?	2
1.3. Méthodologie de la consultation communautaire.....	4
2. Contexte.....	8
2.1. Cadres juridiques	8
2.2. Problèmes sous-jacents qui continuent de nuire à la santé et aux droits humains des populations clés.....	9
2.3. Tendances dans le financement.....	13
3. Les communautés au centre.....	17
3.1. Définitions internationalement reconnues des communautés et des organisations et réponses communautaires.....	17
3.1.1. Définition des communautés.....	17
3.1.2. Définition des organisations communautaires.....	19
3.1.3. Définition des réponses communautaires.....	20
3.1.4. Notre compréhension du concept de « communautés au centre ».....	20
3.1.5. Notre expérience des « communautés au centre ».....	22
3.1.6. Formuler nos critères pour « les communautés au centre ».....	23
3.1.7. Formuler les principes qui sous-tendent un engagement efficace, éthique, percutant et durable.....	24
4. Tirer parti de l'influence du Fonds mondial	26
5. Placer les communautés de populations clés au centre de la réponse mondiale au VIH.....	28
6. de conclusion.....	35

01/

Introduction

1.1. À propos de ce document de position

Les quatre réseaux mondiaux dirigés par des populations clés - Global Action for Trans Equality (GATE), Global Network of Sex Work Projects (NSWP), International Network of People who Use Drugs (INPUD) et MPact Global Action for Gay Men's Health and Rights (MPact) (Action mondiale pour l'égalité trans (GATE), Réseau mondial des projets sur le travail du sexe (NSWP), Réseau international des personnes qui consomment des drogues (INPUD) et Action mondiale pour la santé et les droits des hommes gays (MPact)) – ont reçu un financement de l'équipe chargée du plaidoyer politique et de la société civile du Fonds mondial du département Relations externes et communication, afin d'élaborer, en consultation avec leurs membres, un document de position complet sur les communautés de populations clés au cœur de la réponse mondiale au VIH.

Ce document de position souligne le rôle essentiel que peuvent jouer les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent lorsque leurs besoins sont placés au centre des stratégies mondiales en matière de santé. Il comprend une analyse documentaire exhaustive des documents importants qui soutiennent la prise en compte des besoins, des services et des voix des communautés dans la réponse au VIH, ainsi que des entretiens avec des parties prenantes clés de toutes les régions du monde. S'appuyant sur les expériences vécues par les communautés des populations clés, ce document de position identifie les problèmes communs qui ont un impact sur les résultats sanitaires et la capacité d'organisation des quatre communautés des populations clés. Il conclut avec des recommandations à l'intention du Fonds mondial, d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, de bailleurs de fonds philanthropiques et de gouvernements nationaux et locaux concernant les politiques, le financement et les éléments programmatiques nécessaires pour mettre fin à la pandémie de VIH. La mise en œuvre et l'adoption des recommandations des communautés de populations clés sont essentielles pour garantir que ces communautés et les organisations qu'elles dirigent soient véritablement au centre d'une réponse efficace, optimale et durable au VIH et d'autres initiatives mondiales en matière de santé.

1.2. Pourquoi est-ce nécessaire ?

Depuis l'émergence du VIH dans les années 1980, le VIH a touché de manière disproportionnée les quatre communautés de populations clés et, plus de 40 ans plus tard, ces populations clés continuent de supporter un poids disproportionné du VIH. Alors que les nouvelles infections par le VIH ont diminué de 23 % à l'échelle mondiale entre 2010 et 2019, les progrès réalisés parmi les groupes de populations clés ont été minimes, avec une réduction de seulement 7 % de l'incidence du VIH chez les travailleuses du sexe et de 5 % chez les personnes qui s'injectent des drogues. Dans le même temps, l'incidence du VIH a augmenté de 5 % chez les personnes transgenres et de 25 % chez les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Les dernières données de l'ONUSIDA (2022) indiquent que la plupart des nouvelles infections dans le monde continuent de toucher les populations clés et leurs partenaires sexuels.

Les appels répétés à répondre aux besoins des populations clés n'ont pas été suffisamment entendus ni suivis d'effets dans la réponse au VIH. Les données indiquent systématiquement que les communautés des populations clés continuent d'être laissées pour compte, sont confrontées à des obstacles structurels persistants qui exacerbent leur vulnérabilité au VIH et à d'autres problèmes de santé, et supportent un poids disproportionné en termes de nouvelles infections par le VIH ainsi que de prévalence actuelle du VIH.

Les expériences vécues et les réalités des hommes gays et bisexuels et des autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des personnes qui consomment des drogues, des travailleurs du sexe de tous genres et des personnes transgenres et de genre divers continuent d'être marquées par l'exclusion dans la plupart des pays. L'autre groupe de population clé, à savoir les personnes en prison, est également confronté à l'exclusion, mais leurs voix ne sont pas aussi présentes dans ce rapport, car il n'existe pas de réseau mondial qui les représente.

En 2025, les États-Unis ont mis fin à leur investissement mondial dans la lutte contre le VIH, ce qui a entraîné une perturbation massive des services et des organisations de lutte contre le VIH. Il est particulièrement préoccupant que le gouvernement américain ait ciblé le travail communautaire, en particulier celui des organisations LGBTQ. Même si les programmes LGBTQ ont été la première cible, tous les services communautaires ont été touchés sur plusieurs plateformes de financement, ce qui a entraîné des interruptions dans les services, les traitements et l'emploi. Les perspectives à long terme de ce désinvestissement massif et soudain ne sont pas bonnes pour les populations clés.

-
1. Actuellement définis par l'ONUSIDA comme les hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les personnes incarcérées ou vivant dans d'autres environnements fermés. Il faut noter que ces derniers ne sont pas inclus dans le présent document, mais que la criminalisation, les lois punitives et les pratiques arbitraires entraînent souvent l'incarcération d'hommes homosexuels et bisexuels et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, de personnes qui consomment des drogues, de travailleurs du sexe et de personnes transgenres et de genre divers.
 2. Rapport 2020 sur la Journée mondiale de lutte contre le sida - Vaincre les pandémies en plaçant les personnes au centre -, p. 16, ONUSIDA. <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/prevaling-against-pandemics>
 3. MISE À JOUR MONDIALE SUR LE SIDA 2024 - L'URGENCE DU MOMENT <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2024/global-aids-update-2024>

Une fois de plus,

nous partageons donc nos expériences et nos connaissances et recommandons au Fonds mondial et aux autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, aux bailleurs de fonds philanthropiques et aux gouvernements nationaux et locaux de donner la priorité au dernier kilomètre si le monde veut mettre fin à la pandémie de VIH, dans l'espoir que nos voix et nos recommandations seront entendues et suivies d'effets.

1.3. Méthodologie de la consultation communautaire

Tout au long de ce document, des citations sont utilisées pour souligner certains points. Pour garantir une consultation communautaire complète et inclusive, les personnes qui ont participé ont été délibérément sélectionnées parmi les populations clés et les régions qui reflètent la diversité et les identités mondiales au sein des communautés touchées. La consultation a engagé des personnes des réseaux KP, avec une représentation de toutes les identités de genre, régions et statuts VIH.

Compte tenu du délai très court, il a été convenu que chaque réseau mondial désignerait au moins quatre représentants, au moins quatre membres du personnel du Fonds mondial pour les droits communautaires et l'égalité des genres (GF-CRG) et un expert indépendant serait interviewé.

Les entretiens comprenaient :

- **23 entretiens avec des membres de la communauté** ont été menés via Zoom. Ces entretiens ont été enregistrés par Fathom Notetaker avec le consentement de toutes les personnes qui ont participé.
- **Sept membres du personnel du FM et de l'ONUSIDA** ont accepté d'être interviewés, mais seuls six d'entre eux ont pu participer à la réunion Zoom. Cette réunion a également été enregistrée par Fathom Notetaker.

Les participants provenaient de toutes les grandes régions du monde, notamment d'Afrique subsaharienne (Est, Ouest et Sud), des Caraïbes, d'Amérique latine, d'Asie du Sud, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA), ainsi que de pays à revenu élevé. Cette diversité géographique était intentionnelle afin de refléter les perspectives régionales et les spécificités contextuelles.

Dans l'intérêt de garantir l'exactitude, la résonance et la redevabilité envers les communautés représentées, des vérifications ont été effectuées auprès d'un sous-ensemble de personnes interrogées ainsi qu'auprès des responsables de chaque réseau de populations clés. Ce processus itératif a renforcé la validité des conclusions et confirmé que les thèmes reflétaient les préoccupations, les priorités et les visions communes de chaque communauté.

Des recherches documentaires ont également été menées pour documenter l'évolution du concept de « Communautés au centre » et l'engagement des communautés de populations clés. Parmi les documents consultés figurent :

Les rapports de la Journée mondiale de lutte contre le sida du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 soulignent systématiquement l'importance des approches centrées sur la personne, de la lutte contre les inégalités et de ne laisser personne de côté, en insistant sur la nécessité de répondre aux besoins des communautés des populations clés. Lutter contre les pandémies et construire un monde plus sain et plus équitable : la stratégie du Fonds mondial (2023-2028) renforce cette approche et appelle explicitement à « placer les communautés au centre ».

Rapport 2019 sur la Journée mondiale de lutte contre le sida - POWER TO THE PEOPLE (Le pouvoir au peuple)⁴ : appel à la mise en place de services communautaires pour les populations difficiles à atteindre et au besoin de veiller à ce que les populations clés ne soient pas laissées pour compte.

Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2020 - VAINCRE LES PANDÉMIES en plaçant les personnes au centre⁵ : a souligné que les populations clés avaient été touchées de manière disproportionnée par les mesures de contrôle de la COVID-19 et que leur accès aux services de prévention et de traitement du VIH avait diminué.

Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2021 - MÉPRISÉS, DÉPRÉPARÉS, MENACÉS: pourquoi une action audacieuse contre les inégalités est nécessaire pour mettre fin au sida, enrayer la COVID-19 et se préparer à de futures pandémies⁶ : a lancé un avertissement sévère concernant l'absence de progrès dans la réponse au VIH, soulignant le rôle essentiel que jouent les communautés de populations clés et les organisations qu'elles dirigent dans la fourniture de produits, d'informations et de services essentiels dans le cadre de la réponse mondiale au VIH et à d'autres pandémies.

4. Rapport 2019 sur la Journée mondiale de lutte contre le sida - Le pouvoir au peuple www.unaids.org/en/resources/documents/2019/20191126_WAD2019_power_people

5. Rapport 2020 sur la Journée mondiale de lutte contre le sida - Vaincre les pandémies en plaçant les personnes au centre, p. 16, ONUSIDA. <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/prevaling-against-pandemics>

6. Rapport 2021 sur la Journée mondiale de lutte contre le sida - Inégalités, impréparation, menaces www.unaids.org/en/resources/documents/2021/2021-World-AIDS-Day-report

STRATÉGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA 2021-2026 – METTRE FIN AUX INÉGALITÉS. METTRE FIN AU SIDA⁷. s'appuyant sur des preuves accablantes montrant que les quatre populations clés sont laissées pour compte, la stratégie appelle à répondre de toute urgence à leurs besoins.

Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2022 - ÉGALISER LES INÉGALITÉS DANGEREUSES⁸: a souligné que les nouvelles infections au VIH parmi les populations clés ne diminuaient pas à l'échelle mondiale, que l'accès des communautés de populations clés aux services de prévention et de traitement restait limité dans la plupart des régions du monde, et qu'il était nécessaire de s'attaquer aux obstacles structurels et aux facteurs sociétaux qui limitent l'accès aux services liés au VIH.

Lutter contre les pandémies et construire un monde plus sain et plus équitable : stratégie du Fonds mondial

(2023-2028)⁹: appelle à l'engagement et au leadership des communautés les plus touchées. Il reconnaît que « le fait de ne pas avoir placé les communautés au centre de la conception, de la mise en œuvre et du contrôle des programmes a conduit à des programmes et des résultats sanitaires sous-optimaux » et que « la pandémie de VIH est alimentée par les inégalités... Les populations clés (PC) – les hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les personnes en prison ou vivant dans d'autres environnements fermés – sont exposées à un risque de contamination par le VIH jusqu'à 35 fois supérieur à celui de la population générale ».

Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2023 – LET COMMUNITIES LEAD (LAISSER LES COMMUNAUTÉS PRENDRE LES DEVANTS)¹⁰: a lancé un appel à l'action à tous les décideurs – gouvernements, donateurs et autres parties prenantes – afin qu'ils soutiennent pleinement les communautés, y compris les communautés des populations clés, et suppriment les obstacles qui les empêchent d'apporter leur contribution unique et précieuse à la réponse mondiale au VIH.

Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2024 – PRENDRE LA VOIE DES DROITS POUR METTRE FIN

AU SIDA¹¹: explique pourquoi les droits humains sont essentiels à la réponse mondiale au VIH et comment le respect des droits humains pour toutes les personnes améliore les résultats en matière de VIH.

7. STRATÉGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA 2021-2026 www.unaids.org/en/resources/documents/2021/2021-2026-global-AIDS-strategy

8. Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2022 www.unaids.org/en/resources/documents/2022/dangerous-inequalities

9. Stratégie du Fonds mondial (2023-2028) www.theglobalfund.org/en/strategy/

10. Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2023 www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2023/november/let-communities-lead

11. Rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2024 <https://rightspath.unaids.org/>

MISE À JOUR MONDIALE SUR LE SIDA 2024 – L'URGENCE DU MOMENT, LE SIDA À LA CROISÉE DES CHEMINS :¹² indique que « À l'échelle mondiale, plus de la moitié (55 %) de toutes les nouvelles infections au VIH en 2022 ont touché des personnes issues de populations clés et leurs partenaires sexuels. En 2022, le risque relatif de contracter le VIH était 14 fois plus élevé pour les personnes qui s'injectent des drogues, 23 fois plus élevé pour les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, 9 fois plus élevé pour les travailleurs du sexe et 20 fois plus élevé pour les femmes transgenres que pour l'ensemble de la population adulte (âgée de 15 à 49 ans) à l'échelle mondiale. »

« Un engagement et des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires pour atteindre les personnes laissées pour compte. Partout dans le monde, il s'agit généralement de personnes issues des populations clés et de leurs partenaires sexuels, qui représentent environ 80 % des nouvelles infections en dehors de l'Afrique subsaharienne et 25 % des nouvelles infections en Afrique subsaharienne en 2022. » Il faut noter que le rapport de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2022 estimait que les populations clés représentaient moins de 5 % de la population mondiale.

FICHE D'INFORMATION des statistiques mondiales sur le VIH 2024¹³ : a indiqué que « la prévalence médiane du VIH parmi la population adulte était de 0,8 % à l'échelle mondiale, mais qu'elle était supérieure de 7,7 % chez les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, de 3 % chez les travailleurs du sexe, de 5 % chez les consommateurs de drogues injectables et de 9,2 % chez les personnes transgenres ».

12. MISE À JOUR MONDIALE SUR LE SIDA 2024 <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2024/global-aids-update-2024>

13. FICHE D'INFORMATION DE L'ONUSIDA 2024, Statistiques mondiales sur le VIH <https://www.unaids.org/en/resources/fact-sheet>

02

Contexte

Les communautés de populations clés et les organisations qui les représentent sont confrontées à un monde de plus en plus hostile qui perpétue les inégalités et compromet les objectifs mondiaux en matière de santé. Les données indiquent clairement que les communautés de populations clés sont laissées pour compte. Pour changer cette réalité, nous devons veiller à ce que les quatre communautés de populations clés soient au centre des réponses mondiales au VIH. Vous trouverez ci-dessous notre analyse des obstacles structurels les plus importants qui empêchent les communautés de populations clés d'être au centre des réponses mondiales et nationales au VIH.

2.1. Cadres juridiques

Les preuves s'accumulent pour montrer que la criminalisation, pénalisation et d'autres lois et politiques punitives exacerbent la vulnérabilité des quatre populations clés face aux mauvais résultats sanitaires, en particulier dans le cas de pandémies telles que le VIH et la COVID-19. Le rapport mondial 2024 de l'ONUSIDA sur le sida a révélé que 169 pays pénalisent encore le travail du sexe, 152 pays pénalisent la possession de petites quantités de drogues, 63 pays pénalisent les actes sexuels entre personnes du même sexe en privé et 13 pays pénalisent les personnes transgenres. Seuls 3 pays sur 193 n'auraient aucune loi pénalisant le travail du sexe, la possession de petites quantités de drogues, les relations homosexuelles, les personnes transgenres ou la non-divulgaration, l'exposition ou la transmission du VIH. Trois autres pays n'auraient pas de lois criminalisant les quatre populations clés, mais auraient utilisé le droit pénal pour poursuivre la non-divulgaration du VIH, l'exposition ou la transmission au cours des dix dernières années. Au-delà de la criminalisation directe des communautés de populations clés dans ces pays, de nombreux autres pays imposent une criminalisation de facto par le biais de lois sur les comportements antisociaux, la moralité publique et le vagabondage ou de lois spécifiques criminalisant le VIH.

La criminalisation des communautés des populations clés augmente leur risque de contracter le VIH. Une étude menée dans dix pays d'Afrique subsaharienne ayant des contextes juridiques divers a révélé que les travailleurs du sexe étaient sept fois plus susceptibles de vivre avec le VIH dans les pays où le travail du sexe est criminalisé que dans les pays où il est partiellement ou totalement légalisé ¹⁴. En outre, une modélisation mathématique a montré que la dépénalisation du travail du sexe pourrait avoir le plus grand impact sur les infections par le VIH à l'échelle mondiale, en évitant entre un tiers et près de la moitié des infections par le VIH sur une décennie.

La criminalisation exacerbe la stigmatisation et la discrimination, l'exclusion sociale et la marginalisation dont sont victimes les quatre populations clés. Bien que 60 % des pays ont déclaré à l'ONUSIDA avoir mis en place des mécanismes pour lutter contre la discrimination liée au VIH, ces mécanismes sont trop souvent méconnus ou peu utilisés par les communautés des populations clés. ¹⁵

1. 2.2. Problèmes sous-jacents qui continuent de nuire à la santé et aux droits humains des populations clés

La criminalisation, les politiques punitives et les pratiques discriminatoires exacerbent la vulnérabilité des individus au VIH, poussent les communautés des populations clés à se cacher, créent des obstacles à l'accès aux services de santé et à la protection sociale, et compromettent l'accès à la justice. Elles perpétuent également la stigmatisation et la discrimination.

De nombreux membres des communautés des populations clés ne connaissent pas leurs droits lorsqu'ils ont affaire aux forces de l'ordre et/ou au système pénal, ce qui les expose à des violations de leurs droits humains et civils. Le fait d'être identifié comme appartenant à une population clé entraîne systématiquement un traitement partial, des pratiques discriminatoires, des violences et des abus de pouvoir de la part des forces de l'ordre. Les individus sont arrêtés et/ou détenus alors qu'il n'y a aucune preuve qu'un crime ait été commis. Ces personnes sont souvent victimes d'abus, de discrimination et de violences de la part des forces de l'ordre et d'autres acteurs soutenus par l'État, notamment des exécutions, des détentions arbitraires, des « rééducations » forcées et des thérapies de conversion, ainsi que le refus ou l'exclusion des services essentiels.

14. The role of sex work laws and stigmas in increasing HIV risks among sex workers. Lyons CE, Schwartz SR, Murray SM, Shannon K, et al. www.nature.com/articles/s41467-020-14593-6

15. Global epidemiology of HIV among female sex workers: influence of structural determinants, Shannon K, Strathdee SA, Goldenberg SM, Duff P, et al. [www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(14\)60931-4/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(14)60931-4/abstract)

Les restrictions à l'accès légal aux drogues récréatives, aux soins d'affirmation du genre et à l'avortement sécurisé poussent les individus à se tourner vers des drogues et des praticiens non réglementés, ce qui peut entraîner de graves complications pour leur santé.

La criminalisation a également un coût économique important pour les pays en termes d'application de la loi, de justice pénale et de systèmes pénitentiaires, ainsi que le coût économique du traitement des problèmes de santé qui en découlent. Dans son rapport intitulé « The Global State of Harm Reduction 2022 » (La situation mondiale de la réduction des risques et des dommages en 2022), Harm Reduction International indique qu'il serait possible de mettre en place des mesures de réduction des risques pleinement financées et efficaces en réaffectant seulement 7,5 % des fonds consacrés à l'application de la législation sur les drogues à la réduction des risques. D'autres études estiment que 100 milliards de dollars américains ont été dépensés dans le monde pour l'application de la législation sur les drogues, contre seulement 131 millions de dollars américains pour la réduction des risques.¹⁶

STIGMATISATION ET DISCRIMINATION: elles sont perpétuées par la criminalisation des communautés de populations clés et sont profondément ancrées dans toutes les sociétés à travers le monde. Dans trop de pays, les droits humains des communautés clés sont bafoués par la stigmatisation et la discrimination, laissant les individus sans respect et sans protection. Les États manquant trop souvent à leur devoir de protéger, respecter et réaliser les droits humains de toutes les personnes, la stigmatisation et la discrimination font que les individus, les communautés et les organisations qu'ils dirigent deviennent la cible de haine et de violence, souvent en toute impunité.

Compte tenu de la diversité et des nombreuses identités qui se recoupent au sein des communautés clés, les individus sont victimes de multiples formes de stigmatisation et de discrimination qui aggravent encore leur exclusion sociale et leur vulnérabilité à des problèmes de santé, en raison du manque d'accès à des services et à un soutien appropriés, de qualité, fondés sur des données probantes et respectueux des droits, notamment en matière de santé, de justice et de protection sociale.

Les membres des communautés de populations clés migrantes et mobiles, en particulier les individus issus des communautés noires, autochtones et de couleur, sont touchés de manière disproportionnée par la criminalisation, la stigmatisation et la discrimination, et se heurtent à de multiples obstacles supplémentaires pour accéder aux services et au soutien. Pour les personnes migrantes, leur absence de statut juridique dans un pays les exclut souvent des services, et elles sont également confrontées à des barrières linguistiques et à un manque de connaissances sur les systèmes de santé et d'aide sociale. Dans les pays où les personnes sont enregistrées dans un district spécifique, elles sont souvent incapables d'accéder aux services et aux traitements en dehors de ce district, mais le fait de se devoir déménager est souvent le résultat de la stigmatisation et de la discrimination subies par les populations clés.

16. The Global State of Harm Reduction 2022, Harm Reduction International, p28. www.hri.global/flagship-research/the-global-state-of-harm-reduction/the-global-state-of-harm-reduction-2022/

DÉFIS RENCONTRÉS PAR LES GROUPES ET LES ORGANISATIONS DIRIGÉS PAR DES COMMUNAUTÉS DE POPULATIONS CLÉS: la criminalisation, la stigmatisation et la discrimination ont empêché les communautés de populations clés d'enregistrer légalement une organisation dans de nombreux pays, car les fonctionnaires peuvent avoir des préjugés et ne pas considérer les populations clés comme des citoyens « bons », « honnêtes », « respectables » ou « convenables ». Cela a contraint les communautés des populations clés à s'appuyer sur d'autres organisations de la société civile et alliés pour agir en tant qu'hôtes fiscaux et représentants légaux. Même si cela a fonctionné dans de nombreux cas, il existe encore un nombre important de rapports indiquant que l'approche adoptée par les hôtes fiscaux exclut les communautés des populations clés de la prise de décision, exerce un contrôle absolu et/ou maintient une dépendance, et ce faisant, exploite les communautés des populations clés à leur propre profit.

En plus des difficultés rencontrées par les communautés de populations clés pour s'enregistrer en tant qu'organisations non gouvernementales pour pouvoir recevoir des fonds, les difficultés ne disparaissent pas toujours une fois qu'elles sont enregistrées. La législation sur les « agents étrangers » se répand dans de nombreuses régions et vise à empêcher les organisations non gouvernementales d'accepter des fonds internationaux. Les restrictions imposées aux organisations dirigées par des communautés clés identifiées comme « agents étrangers » par leur gouvernement peuvent inclure un contrôle étatique intense des individus et des organisations, des obligations de déclaration oppressives, l'interdiction d'utiliser des fonds internationaux à des fins de plaidoyer, l'interdiction pour les institutions financières de transférer des fonds internationaux et la pénalisation de la réception de fonds internationaux provenant d'« organisations indésirables ». Un nombre important d'organisations dirigées par des populations clés ont été touchées par cette législation ; étant donné que les donateurs internationaux sont souvent la seule source de financement pour les communautés de populations clés, cela limite considérablement les options de financement pour les communautés de populations clés dans les pays concernés.

MOUVEMENTS ANTI-DROITS: les communautés clés et les organisations qu'elles dirigent sont confrontées à des environnements de plus en plus hostiles, alimentés par des mouvements anti-droits, anti-genre et antidémocratiques. Les gouvernements restreignent de plus en plus les droits civils et ne parviennent pas à défendre et à protéger les droits humains des communautés clés, en particulier lorsqu'elles sont attaquées par les mouvements anti-droits. À mesure que la voix et l'influence des mouvements anti-droits se renforcent, gagnant même du pouvoir politique dans certains pays, la liberté d'action des individus, leur autonomie corporelle et leur droit de s'associer, de s'organiser et de travailler ensemble sont de plus en plus attaqués.

COLONIALISME PERSISTANT: la perpétuation des approches, des structures et des mentalités coloniales continue d'empêcher une collaboration équitable avec les communautés de populations clés et empêche leurs voix et leur influence d'être prises en compte. Les idéologies coloniales de supériorité et de privilège de la pensée et des approches occidentales doivent être déconstruites, parallèlement au démantèlement des structures et des processus qui perpétuent le statu quo et à la remise en cause des dynamiques de pouvoir déséquilibrées.

MANQUE DE RESPECT, DE CONFIANCE ET DE RECONNAISSANCE DE L'HUMANITÉ : les bailleurs de fonds, les gouvernements et la société civile refusent trop souvent aux communautés des populations clés la possibilité d'un engagement significatif et le droit de mener une vie digne et épanouissante. Les droits humains sont inaliénables, indivisibles et interdépendants. Le fait de ne pas reconnaître l'humanité et de ne pas protéger les droits humains des communautés de populations clés, exacerbé par la criminalisation, a renforcé le manque de respect et de confiance envers ces communautés, qui sont pourtant composées d'êtres humains capables et les mieux placés pour atteindre et servir leurs communautés.

MANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : les bailleurs de fonds attendent trop souvent des communautés clés et des organisations qu'elles dirigent qu'elles mettent en œuvre des services sans reconnaître qu'elles ne disposent pas des mêmes infrastructures et processus que les grandes organisations non gouvernementales internationales et nationales. Par ailleurs, les contrats prévoient rarement une contribution appropriée aux coûts de base, au renforcement des capacités et au développement organisationnel et du leadership. Un certain nombre d'organisations dirigées par des communautés de populations clés ont signalé que les bailleurs de fonds ont limité les coûts de personnel à moins que les contrats du personnel et, dans certains cas, ont limité la rémunération des membres de la communauté à des taux inférieurs au salaire minimum légal fixé par les gouvernements nationaux, obligeant les communautés à subventionner les programmes des bailleurs de fonds. Bien que les organisations menées par les communautés des populations clés soient très efficaces en termes de coûts et aient une grande portée au sein de leurs communautés, il est important qu'elles ne soient pas exploitées comme main-d'œuvre bon marché, et que leur expertise et leur travail soient reconnus et valorisés.

2.3. Tendances dans le financement

Le rapport 2024 de l'ONUSIDA intitulé « Global AIDS Update: THE URGENCY OF NOW » a mis en évidence la diminution des fonds alloués à la lutte mondiale contre le VIH, avec un écart croissant entre les fonds disponibles en 2023 (19,8 milliards de dollars) et les fonds estimés nécessaires en 2021 (29,5 milliards de dollars). L'ONUSIDA a également signalé que le financement national avait diminué pendant quatre années consécutives et que les ressources internationales étaient estimées à près de 20 % de moins qu'en 2013.

En 2021, l'ONUSIDA a estimé que 20 % de toutes les ressources consacrées à la lutte contre le VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire devraient être allouées à des programmes de prévention destinés aux populations clés afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2025, alors que seulement 2,6 % ont été consacrés à des programmes destinés aux populations clés dans toutes les régions en 2020.

Sur les 29,5 milliards de dollars, l'ONUSIDA estimait qu'au moins 9,5 milliards seraient nécessaires pour les programmes de prévention du VIH, avec une recommandation d'allouer 5,7 milliards (60 %) aux programmes de prévention du VIH destinés aux communautés clés et 3,1 milliards supplémentaires à la mise en place de « catalyseurs sociétaux »¹⁸ pour réduire la vulnérabilité des communautés clés à l'infection par le VIH. Pourtant, en 2023, les fonds disponibles pour les programmes de prévention destinés aux communautés clés n'étaient estimés qu'à 261,5 millions de dollars, soit moins de 5 % des 5,7 milliards de dollars nécessaires ; et les fonds disponibles pour lutter contre les catalyseurs sociaux n'étaient estimés qu'à 76,2 millions de dollars, soit 2,5 % des 3,1 milliards de dollars nécessaires. Le rapport Global AIDS Update 2024 a également indiqué que les services de prévention ne parvenaient même pas à atteindre au moins la moitié des personnes appartenant aux communautés des populations clés.

« Le sous-financement persistant de la prévention du VIH, des programmes de promotion des facteurs sociaux et des activités menées par les communautés n'augure rien de bon pour la réponse au VIH. Les interventions en faveur des personnes issues des populations clés sont particulièrement négligées, même dans les régions où la grande majorité des nouvelles infections par le VIH touchent des personnes de ces populations. »¹⁷

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucune estimation fiable des fonds alloués aux activités communautaires menées par et pour les communautés des populations clés. Cela exige une modification des systèmes de reporting et de gestion financiers afin qu'ils puissent rendre compte des fonds alloués aux réponses mises en œuvre par et pour les organisations dirigées par les communautés des populations clés.

17. ONUSIDA (2024). L'URGENCE DU MOMENT PRÉSENT : LE SIDA À LA CROISÉE DES CHEMINS. [en ligne] Disponible à l'adresse : https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2024-unaid-global-aids-update_en.pdf.

18. Programmes visant à supprimer les lois et politiques punitives, à promouvoir les droits humains des populations clés et des personnes vivant avec le VIH, à renforcer le leadership communautaire et à réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence.

TENDANCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS DES BAILLEURS DE FONDS: En 2020, Aidsfonds a publié, en collaboration avec les partenariats Bridging the Gaps et PITCH, son premier rapport sur l'état du financement des communautés clés, intitulé « Fast-Track or Off Track: How insufficient funding for key populations jeopardizes ending aids by 2030 » (Accélération ou ralentissement : comment l'insuffisance du financement destiné aux populations clés compromet l'éradication du sida d'ici 2030) ¹⁹. Le rapport a identifié le besoin urgent de cibler les 19 ressources supplémentaires consacrées au VIH là où elles sont le plus nécessaires, à savoir les programmes de prévention destinés aux communautés des populations clés, étant donné qu'elles représentaient plus de la moitié de toutes les nouvelles infections en 2018. Les programmes destinés aux communautés clés ont reçu 529,4 millions de dollars, soit seulement 2,8 % de l'ensemble des fonds consacrés au VIH et seulement 13,9 % des fonds consacrés à la prévention du VIH en 2018, malgré l'augmentation annuelle des ressources allouées entre 2016 et 2018.

En décembre 2024, Aidsfonds, en collaboration avec Love Alliance, a publié un deuxième rapport intitulé « Dangerously Off Track: how funding for the HIV response is leaving key populations behind » (Dangereusement hors piste : comment le financement de la lutte contre le VIH laisse les populations clés pour compte) ²⁰. Le rapport 20 a révélé que, bien que les communautés clés aient représenté 55 % des nouvelles infections en 2022, seuls 487,5 millions de dollars environ étaient disponibles pour tous les programmes destinés à ces communautés en 2023, soit une baisse de 5 % du financement annuel depuis 2018, malgré l'augmentation significative du coût de la vie. Sur les fonds disponibles pour les programmes destinés aux communautés clés, environ 261,5 millions de dollars ont été alloués à des programmes de prévention, ce qui ne représente que 4,5% des ressources nécessaires. Cette diminution indique que les fonds alloués s'éloignent de plus en plus du 20 % de l'ensemble des ressources consacrées au VIH recommandés par l'ONUSIDA pour les programmes de prévention destinés aux communautés clés, puisque ce pourcentage est passé de 2,8 % des 19 milliards de dollars disponibles en 2018 à 2,5 % des 19,8 milliards de dollars disponibles en 2023.

LE DOCUMENT D'INFORMATION DE L'AMFAR INTITULÉ « SUPPORTING COMMUNITY-FOCUSED PROGRAMMING: NEW DATA HIGHLIGHT THE GLOBAL FUND'S KEY ROLE » (SOUTENIR LES PROGRAMMES AXÉS SUR LES COMMUNAUTÉS : DE NOUVELLES DONNÉES SOULIGNENT LE RÔLE CLÉ DU FONDS MONDIAL), ²¹, annuelle du soutien financier apporté par le Fonds mondial aux programmes axés sur les communautés, qui est passé de 371,4 millions de dollars en 2020 à 705,3 millions en 2024. Bien que cette augmentation soit la bienvenue, l'étude n'a pas été en mesure de ventiler les données du Fonds mondial pour estimer le soutien financier spécifiquement destiné aux programmes destinés aux quatre communautés de populations clés ou à ceux menés par les communautés. Il faut noter que le rapport conclut que le Fonds mondial doit continuer à améliorer la granularité et la transparence des données pour permettre aux défenseurs, y compris les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent, de déterminer si et où les programmes soutenus par le Fonds mondial sont mis en œuvre conformément aux priorités des communautés et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires.

19. Aidsfonds (2020). Fast-Track or Off Track: How insufficient funding for key populations jeopardizes ending aids by 2030. Aidsfonds : Pays-Bas. Disponible à l'adresse suivante : [https://aidsfonds.org/wp-content/uploads/2024/02/AF%20off-track%20report_A4_V2_1%20\(9\).pdf](https://aidsfonds.org/wp-content/uploads/2024/02/AF%20off-track%20report_A4_V2_1%20(9).pdf)

20. Dangerously Off Track : : how funding for the HIV response is leaving key populations behind, Aidsfonds et Love Alliance, www.aidsfonds.org/resource/dangerously-off-track/

21. amfAR ISSUE BRIEF - Supporting Community-Focused Programming <https://www.amfar.org/news/the-global-fund-and-community-focused-programming/>

Toutefois, malgré l'augmentation des investissements du Fonds mondial dans les programmes axés sur les communautés, le rapport 2024 de l'Aidsfonds a constaté une diminution globale du financement des programmes destinés aux communautés des populations clés. Le rapport comprend une analyse réalisée par le Fonds mondial ²² qui montre que ses investissements dans les programmes de prévention destinés aux populations clés au cours des trois dernières subventions ont augmenté régulièrement, passant de 5,9 % de l'ensemble des investissements dans la lutte contre le VIH pour le cycle de financement 2015-2017 (cycle de subvention 4) et 6,8 % pour le cycle de financement 2018-2020 (cycle de subvention 5) à 8,2 % pour 2021-2023 (cycle de subvention 6). Une fois encore, bien que cette augmentation est à saluer, le rapport 2024 de l'Aidsfonds a également révélé que, bien que les investissements du Fonds mondial dans les programmes destinés aux communautés clés aient augmenté au cours de la dernière décennie, les donateurs bilatéraux - qui ont initialement reconnu la nécessité d'investir dans des programmes de lutte contre le VIH destinés aux communautés des populations clés - ont vu leur contribution passer de 3 milliards de dollars en 2012 à 1,2 milliard de dollars en 2023, certains réorientant leurs fonds vers le Fonds mondial et des organisations non gouvernementales internationales.

Le rapport 2024 de l'Aidsfonds a également révélé que, si les fonds philanthropiques destinés à soutenir les communautés clés sont passés de 19,4 millions de dollars en 2019 à 29,4 millions de dollars en 2022, il a également constaté que, malgré cette tendance positive, cela représentait une diminution du financement philanthropique par rapport au rapport 2020 de l'Aidsfonds, reflétant une tendance inquiétante de certains bailleurs de fonds philanthropiques clés à se désengager de la réponse mondiale au VIH et des communautés de populations clés.

Le rapport 2024 de l'Aidsfonds a analysé les données sur le financement national des communautés de populations clés recueillies à travers de la base de données sur les dépenses du Programme mondial de surveillance du sida de l'ONUSIDA. L'analyse a révélé que sur les 80 pays à revenu faible et intermédiaire qui ont déclaré des dépenses pour des programmes de lutte contre le VIH entre 2019 et 2023, seuls 31 pays ont déclaré avoir investi dans des programmes destinés aux populations clés.

ATTENTES IRRÉALISTES: Il est absurde que les bailleurs de fonds et les institutions internationales, y compris le Fonds mondial, s'attendent à ce que les pays dont les gouvernements criminalisent les communautés clés interviennent à mesure que le financement international diminue et commencent à investir dans des programmes qui respectent et protègent la dignité des communautés clés et fournissent des soins de santé et une aide sociale équitables aux personnes qu'ils ne protègent pas actuellement, leur refusant le droit universel à la santé en les excluant des services et en ne les protégeant pas contre la stigmatisation, la discrimination et la violence. Ils nous détestent tellement qu'ils permettent que nos droits fondamentaux soient violés quotidiennement, sans aucun recours. Ils nous considèrent comme indignes, ils nous rejettent en tant que bons citoyens, ils nous empêchent de nous organiser, ils encouragent et perpétuent la stigmatisation, la discrimination et la violence, ils nous enferment, ils encouragent et/ou tolèrent les exécutions extrajudiciaires, ils nous exécutent...

22. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, 50e réunion du Conseil d'administration. Rapport stratégique sur les performances à mi-parcours 2023. https://archive.theglobalfund.org/media/13540/archive_bm50-16-strategic-performance-mid-2023_report_en.pdf

REDEVABILITÉ ET TRANSPARENCE : tout en reconnaissant les améliorations déjà apportées par le Fonds mondial aux systèmes de gestion financière et de reporting pour permettre un meilleur suivi des fonds alloués aux communautés des populations clés et aux organisations communautaires, il est primordial que celles-ci et les autres donateurs continuent à améliorer leurs systèmes pour permettre la ventilation des données et de garantir la transparence grâce à leur publication en temps utile. Cela permettra aux organisations dirigées par les communautés des populations clés et à d'autres défenseurs de suivre et de demander des comptes aux bailleurs de fonds pour qu'ils investissent les fonds là où ils sont le plus nécessaires, et de suivre et de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida.

03

Les communautés au centre

Les définitions des termes « communauté » et « communautés au centre » semblent fluctuantes, variant d'une institution à l'autre et au sein même de celles-ci. Cela entraîne confusion et frustration parmi les communautés de populations clés et les organisations qu'elles dirigent, qui se sentent très déconnectées lorsqu'elles sont exclues de la définition des communautés donnée par les parties prenantes et, par conséquent, des « communautés au centre » de la réponse mondiale au VIH.

Avant d'exposer comment les communautés de populations clés et les organisations qu'elles dirigent comprennent, définissent et vivent le concept de « communautés au centre », il est important d'avoir une compréhension commune du concept et des définitions de « communauté » et d'« organisations et réponses communautaires » qui ont été convenues par l'ONUSIDA, le Fonds mondial et d'autres parties prenantes institutionnelles.

3.1. Définitions internationalement reconnues des communautés et des organisations et réponses communautaires

Bien que le présent document de position ne puisse guère changer le désalignement entre les définitions des parties prenantes des communautés et des organisations et réponses communautaires, nous exposons ici les définitions convenues au niveau international :

3.1.1. Définition des communautés

« **COMMUNAUTÉ** » : telle que définie dans le rapport du Groupe de référence pour l'évaluation technique (TERG en anglais) du Fonds mondial intitulé « Évaluation thématique de l'engagement communautaire et des réponses communautaires ».

« De manière générale, les communautés sont formées de personnes qui sont liées les unes aux autres de manière distincte et variée. Les communautés sont diverses et dynamiques. Une personne peut faire partie de plusieurs communautés. Les membres d'une communauté peuvent être liés par le fait qu'ils vivent dans la même région ou par des expériences communes, des défis en matière de santé ou autres, des conditions de vie, une culture, une religion, une identité ou des valeurs. Ce terme largement utilisé n'a pas de définition unique ou fixe. »²³

23. Évaluation thématique sur l'engagement communautaire et les réponses menées par les communautés Sous la direction du Secrétariat et sous la supervision du TERG, https://archive.theglobalfund.org/media/13140/archive_terg-community-engagement-community-led-responses_report_en.pdf

Les communautés d'hommes gays et bisexuels et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes qui consomment des drogues, les travailleurs du sexe et les personnes transgenres et de genre divers répondent clairement aux critères ci-dessus.

« **COMMUNAUTÉS** » telles que définies dans la « Stratégie 2023-2028 du Fonds mondial ».

« Communautés vivant avec ou touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme, y compris les populations clés et vulnérables »²⁴

Il faut noter que le Fonds mondial s'appuie sur ses partenaires techniques pour définir les populations clés et vulnérables. L'ONUSIDA est le partenaire technique pour la réponse mondiale au VIH.

« **POPULATIONS CLÉS** » telles que définies dans les directives terminologiques 2024 de l'ONUSIDA

« L'ONUSIDA considère les hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les personnes incarcérées ou vivant dans d'autres environnements fermés comme les cinq principales populations clés particulièrement vulnérables au VIH et qui manquent souvent d'un accès adéquat aux services. Dans tous les pays, les populations clés comprennent également les personnes vivant avec le VIH.

Ces populations sont souvent victimes de stigmatisation et de discrimination, notamment sous la forme de lois et de politiques, qui ont pour effet de réduire leur accès aux services et d'augmenter le risque de contracter le VIH. Elles font partie des groupes les plus exposés au VIH. Leur engagement est essentiel à la réussite de la réponse au VIH partout dans le monde : elles sont essentielles à la lutte contre l'épidémie et à la réponse. »

Les hommes homosexuels et bisexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes qui consomment des drogues, les travailleurs du sexe et les personnes transgenres et de genre divers sont explicitement inclus dans les définitions ci-dessus.

24. Directives terminologiques 2024 de l'ONUSIDA https://www.unaids.org/en/resources/documents/2024/terminology_guidelines

3.1.2. Définition des organisations communautaires

« **ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES** » telles que définies dans le document « Réponses communautaires au sida » publié par l'ONUSIDA en 2022. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a adopté les définitions des organisations communautaires et des réponses communautaires approuvées par le Conseil de coordination du Programme ONUSIDA en décembre 2022.

« Les organisations, groupes et réseaux communautaires engagés dans la réponse au sida, qu'ils soient organisés de manière formelle ou informelle, sont des entités dont la majorité des instances de gouvernance, des leaders, du personnel, des porte-parole, des membres et des bénévoles reflètent et représentent les expériences, les perspectives et les voix de leurs communautés et qui ont des mécanismes transparents de redevabilité envers leurs communautés. Les organisations, groupes et réseaux communautaires engagés dans la réponse au sida sont autonomes et indépendants, et ne sont pas influencés par les agendas des gouvernements, commerciaux ou des bailleurs de fonds. »²⁵ Toutes les organisations communautaires ne sont pas dirigées par la communauté. »²⁶

Les organisations dirigées par les populations clés sont considérées par le Fonds mondial et l'ONUSIDA comme des types différents d'organisations communautaires. Par conséquent, la définition ci-dessus devrait s'appliquer à celles qui sont dirigées par les communautés des populations clés.

Les organisations dirigées par des communautés de populations clés vont de petits groupes informels à de grandes organisations et réseaux formels et structurés, avec ou sans statut officiel. En fonction de leur stade de développement et de la législation nationale, elles peuvent être ou non officiellement enregistrées auprès des autorités locales ou nationales. Elles sont dirigées par des membres de la communauté qu'elles servent, qui constituent la majorité des employés et des bénévoles, ainsi que des organes directeurs et des groupes consultatifs. Leur philosophie et leur travail sont guidés par les expériences vécues et les réalités des défis culturels, juridiques et sociaux auxquels la communauté est confrontée, ainsi que par la conscience des opportunités existantes.

Les organisations dirigées par des communautés de populations clés sont ancrées dans leurs communautés grâce à des mécanismes de redevabilité transparents qui comprennent des systèmes permettant d'obtenir régulièrement des informations et de fournir des retours d'information aux communautés qu'elles servent. Elles expriment de manière unique les besoins holistiques de leur communauté, en reflétant et en traitant les questions liées à l'inégalité, à l'iniquité et aux violations des droits humains, y compris la violence et le manque d'accès à la justice, ainsi que les enjeux de santé.

25. Cette déclaration vise à souligner l'importance de l'autodétermination. Cela ne signifie pas pour autant que les organisations communautaires ne subissent aucune influence. Les organisations communautaires engagées dans la lutte contre le sida ne travaillent pas seules, mais en collaboration avec de nombreux autres acteurs. Ces partenariats sont d'une importance capitale. Les organisations communautaires peuvent choisir de prendre en compte les positions des autres parties prenantes, en particulier celles avec lesquelles elles travaillent. Cependant, le pouvoir décisionnel appartient à l'organisation communautaire, qui ne doit pas subir de pression induite pour modifier son point de vue dans l'intérêt de se conformer à celui d'une autre partie prenante, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'un bailleur de fonds ou d'un organisme commercial. Elles peuvent arriver à la même conclusion que les autres parties prenantes, mais elles doivent le faire de leur plein gré.

26. Réponse communautaire au sida : rapport final basé sur les recommandations du groupe de travail multipartite <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2022/MTT-community-led-responses>

3.1.3. Définition des réponses communautaires

« **RÉPONSES COMMUNAUTAIRES** » telles que définies dans le document de l'ONUSIDA intitulé « Réponses communautaires au sida » de 2022.

« Les réponses communautaires au sida sont des actions et des stratégies qui visent à améliorer la santé et les droits humains de leurs membres, qui sont spécifiquement élaborées et mises en œuvre par et pour les communautés elles-mêmes et les organisations, groupes et réseaux qui les représentent. »

Les réponses menées par les communautés de populations clés sont toutes considérées comme différents types de réponses communautaires – tous les détails inclus dans la définition des réponses communautaires s'appliquent également à elles.

En ces temps difficiles, il est important que les définitions de la communauté, des organisations communautaires et des ripostes communautaires ne soient pas édulcorées par les agences internationales sous pression politique et que les communautés de populations clés ne soient pas exclues des « communautés au centre » dans les ripostes mondiales et nationales au VIH.

3.1.4. Notre compréhension du concept de « communautés au centre »

Au cours de la consultation, les quatre communautés clés et toutes les régions sont parvenues à un consensus absolu sur une compréhension commune du concept de « communautés au centre ». La méthodologie utilisée pour cette consultation est détaillée en annexe. Nous partageons ici certains des commentaires de nos communautés :

- **Les communautés en tant qu'experts et décideurs**

- « Reconnaître les communautés comme expertes de leurs propres besoins et expériences vécues. Cela demande une stratégie, une planification, une collecte de fonds et une mise en œuvre conjointes qui permettent de mettre en place des programmes plus efficaces, passionnés et percutants. »

- « Représentation et participation de la communauté à tous les niveaux de la prise de décision, y compris la définition des priorités des programmes et la réaffectation des ressources financières. Les besoins et les priorités de la communauté sont au cœur de la conception des programmes. L'expertise et les expériences vécues par la communauté sont reconnues et mises à profit tout au long du cycle de vie des programmes. Les données communautaires sont collectées, analysées et utilisées pour contrôler l'efficacité des programmes. Des plateformes sont mises en place pour rendre compte périodiquement aux communautés des performances des programmes et de l'allocation des ressources financières. »
- « Placer les communautés au centre signifie élaborer des réponses adaptées à nos besoins et à nos réalités, en garantissant notre participation active à la prise de décision. »
- Cela nécessite un pouvoir réel et une autorité décisionnelle pour les communautés.

• Conception et mise en œuvre de programmes axés sur la communauté

- « Une participation active de la communauté pour influencer les politiques et les programmes, et pas une participation passive. Les membres de la communauté sont les mieux placés pour comprendre les besoins et doivent participer à la prise de décision. L'accent est mis sur les perspectives et le bien-être de la communauté ainsi que sur les avantages à long terme, et non uniquement sur la négociation du financement ou des services. »
- « Les communautés sont véritablement impliquées du début à la fin de tout processus ou programme, leurs besoins et leurs perspectives déterminant l'ordre du jour. Cela va au-delà d'une simple représentation symbolique et cela requiert l'élimination des obstacles qui empêchent une participation et un leadership communautaires significatifs. »
- « Participation de la communauté depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation. »
- « Élaborer une réponse au VIH autour des communautés touchées de manière disproportionnée, en exigeant une participation active de la communauté dans la prise de décision, et non pas seulement en tant que bénéficiaires passifs. »

• Transparence, redevabilité et alignement du financement

- « Une voix authentique et une internalisation des enjeux communautaires par les décideurs politiques/donateurs. Un engagement dès le début de toute initiative, et pas seulement le partage des versions finales. La mise en œuvre et le suivi des engagements. La transparence en matière de financement et de prise de décision est capitale. »
- « Nécessite que les bailleurs de fonds demandent directement aux communautés ce dont elles ont besoin avant d'allouer des fonds. »
- « Servir au mieux les intérêts de la communauté. Utiliser des indicateurs communautaires plutôt que des mesures établies uniquement par les donateurs pour déterminer l'impact et les avantages pour la communauté. Les donateurs et les parties prenantes s'alignent sur les réalités quotidiennes des communautés. »

• **Reconnaissance et respect des droits humains.**

- « Nous reconnaître en tant que personnes. »
- « Les intérêts, les objectifs et les missions de la communauté sont pris en compte. Reconnaître les dommages causés par la criminalisation et s'efforcer de les réduire, et pas seulement fournir des services. »
- « Donner la priorité aux intérêts supérieurs des communautés. Écouter les communautés de base grâce à des processus décisionnels transparents et inclusifs. »

3.1.5. Notre expérience des « communautés au centre »

Les consultations ont également révélé des points communs évidents entre les quatre communautés clés et les différentes régions. Les communautés clés et les organisations qu'elles dirigent se sentent trop souvent éloigné et marginalisées par rapport aux « communautés au centre », tout en reconnaissant que le Fonds mondial et certains bailleurs de fonds internationaux ont fait des efforts, mais ont trop souvent manqué leur cible. Nous partageons ici certains des commentaires de nos communautés :

• **Actions symboliques (tokénisme) et manque d'inclusion significative**

- « Inclusion symbolique des populations clés dans les consultations et la prise de décision. Les priorités des communautés (par exemple, les centres d'accueil) sont souvent exclues des propositions finales sans explication. »
- « manque d'implication significative de la communauté et de mécanismes de feedback pour recueillir les commentaires de la communauté ».
- « Actuellement, c'est souvent symbolique, les communautés étant impliquées tardivement dans la mise en œuvre de programmes préétablis. »
- « Notre communauté se sent utilisée comme une « marionnette » pour approuver des discours et des projets sans véritable participation. »
- « La réalité actuelle est insuffisante, avec une inclusion symbolique et une influence limitée (par exemple, le représentant du CCM (mécanismes de coordination nationaux) existe mais manque de pouvoir et d'influence réels). »

• **Obstacles à l'accès et à la participation**

- « L'accès limité aux informations essentielles empêche notre engagement significatif (par exemple, les politiques et directives du Fonds mondial, les budgets et contrats, les procédures nationales). »
- « Les informations ne sont pas partagées avec le représentant de la CCM et parfois, celui-ci n'est même pas invité aux réunions, laissant la communauté dans l'ignorance. »
- « Notre représentant de la CCM s'est vu dire qu'il ne pouvait pas partager d'informations avec nous. »
- « Les barrières linguistiques (par exemple, manque de maîtrise de langues tels que l'anglais ou de l'hindi) et le faible niveau d'éducation au sein de notre communauté sont souvent utilisés pour nous exclure de la participation. »

• Décalage entre les promesses et la mise en œuvre

- « Il y a un décalage entre les engagements verbaux et la mise en œuvre effective. »
- « Les donateurs font souvent des promesses sans les concrétiser. Le Fonds mondial s'efforce de les concrétiser, mais rencontre des difficultés. »
- « Le décalage provient du fait que les différentes parties prenantes ont des interprétations et des priorités très différentes. »
- « Le département des droits communautaires et du genre a lancé un programme de liaison communautaire, qui en est encore au stade de la validation du concept, mais la participation exige une connaissance très approfondie de l'infrastructure du Fonds mondial et ne laisse pas la possibilité aux représentants des communautés des populations clés de soulever les problèmes rencontrés sur le terrain, mais se concentre sur une discussion structurée des concepts du Fonds mondial définis par celui-ci, apparemment pour aider à gérer les attentes. »

• Dévalorisation de l'expertise et des priorités des communautés

- « Les compétences et les expériences vécues des membres de la communauté sont sous-évaluées malgré leur capacité à résoudre les problèmes communautaires. »
- « Le Fonds mondial [les principaux bénéficiaires et les sous-bénéficiaires] donne souvent la priorité aux besoins bureaucratiques et financiers plutôt qu'aux priorités et aux réalités identifiées par la communauté. »
- « Ils [les bailleurs de fonds] ont tendance à privilégier les mesures quantitatives plutôt que l'amélioration de la qualité de vie. »
- « Les bailleurs de fonds choisissent souvent de travailler avec les dirigeants et les organisations d'élite de la communauté, prétendant représenter la communauté, mais ils sont souvent déconnectés des problèmes de base et entravent les efforts de plaidoyer de la communauté. »
- « Les gouvernements s'accrochent toujours à la définition géographique [des communautés] et ne comprennent pas les communautés et les réseaux de populations clés, qu'ils considèrent comme dépourvus de capacités. »

3.1.6. Formuler nos critères pour « les communautés au centre »

Pour placer les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent au centre, il faut :

- Une participation significative qui ne se limite pas à une implication ponctuelle dans des consultations ou en tant qu'éducateurs pairs, mais où les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent sont considérées comme des égales et des expertes, et se voient accorder un espace et une voix égaux.
- Les organisations dirigées par les populations clés choisissent comment elles sont représentées et par qui, et décident de participer ou non, ainsi que de la manière dont elles s'engagent dans les processus.
- Les communautés des populations clés ne sont pas considérées uniquement comme des bénéficiaires des programmes, mais sont impliquées à tous les niveaux dans l'élaboration et la révision des programmes et des politiques (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance).

- Des termes de référence clairs sont en place pour les représentants des communautés des populations clés, qui comprennent une clause explicite stipulant qu'ils représentent circonscription et/ou leur organisation (et non leurs intérêts ou opinions personnels) et qu'ils seront révoqués si communauté ou leur organisation en font la demande.
- Partage du pouvoir avec les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent, dans le but ultime de transférer le pouvoir aux communautés des populations clés et aux organisations qu'elles dirigent.
- Des services de traduction et d'interprétation sont toujours fournis si nécessaire pour permettre une participation et une prise de décision éclairées.
- Un processus transparent est en place et prévoit du temps pour la consultation au sein et entre les organisations dirigées par les populations clés et leurs membres.
- Le temps des communautés de populations clés doit être valorisé et des critères de rémunération clairs doivent être établis, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses personnelles, avec des mécanismes de rémunération appropriés et équitables, y compris pour ceux qui n'ont pas accès aux institutions financières.

« Si nous n'investissons pas dans les interventions communautaires, les mises en œuvre communautaires, l'expertise communautaire, les programmes communautaires, les organisations et les réponses communautaires, nous ne parviendrons pas à éradiquer le VIH dans les délais prévus. »

3.1.7. Formuler les principes qui sous-tendent un engagement efficace, éthique, percutant et durable

Les bailleurs de fonds, les décideurs politiques et d'autres organisations de la société civile mentionnent souvent l'importance d'un engagement et d'un partenariat communautaires significatifs, mais sans avoir une compréhension commune de ce que les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent attendent d'un engagement et de partenariats équitables, efficaces, éthiques, percutants et durables.

Nous présentons ici le consensus des quatre réseaux mondiaux dirigés par des populations clés sur les principes qui sous-tendent nos attentes, tant pour nous-mêmes que pour ceux qui cherchent à s'engager de manière significative avec nous. Ces principes s'appliquent aux différents pays, contextes et cultures, et doivent être respectés même dans les moments difficiles.

Autonomie: l'autonomie des organisations dirigées par les populations clés est reconnue et intégrée dans les accords d'engagement et de partenariat ainsi que dans les modalités de travail.

Principe GIPA+: les organisations et les réseaux dirigés par les communautés des populations clés sont reconnus comme des experts et leurs compétences, leurs connaissances et leur capacité à établir des liens avec leurs communautés sont considérées comme une contribution essentielle à la lutte contre le VIH et à d'autres réponses sanitaires mondiales.

Utilisation optimale des ressources: les ressources limitées exigent de tous les partenaires qu'ils veillent à une utilisation optimale des fonds, tout en garantissant que les communautés de populations clés et les organisations qu'elles dirigent soient rémunérées de manière équitable pour leurs dépenses, leur temps et leur expertise.

Information et transparence : des informations factuelles, objectives et actualisées sur les options en matière de santé, d'aide sociale et de protection des droits humains pour les communautés des populations clés sont partagées avec tous les partenaires et utilisées de manière cohérente pour informer et réorienter l'engagement et le travail du partenariat.

Diversité : valoriser et respecter la diversité, en reconnaissant la valeur ajoutée des différents vécus, connaissances, compétences et capacités de chacun ; et cultiver un environnement sûr et favorable aux communautés des populations clés.

Inclusion : garantir l'inclusion et la prise en compte de la voix des personnes qui sont disproportionnellement vulnérables à l'oppression en raison de leur identité de genre, de leur âge, de leur statut sérologique, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur nationalité, de leur statut socio-économique, de leur migration et de leur statut juridique. Favoriser activement une culture d'inclusion en encourageant la tolérance, la coopération et la collaboration.

Aborder les relations de pouvoir : avoir la volonté de discuter ouvertement et honnêtement des relations de pouvoir qui existent au sein de tout engagement ou partenariat, et à explorer sérieusement les options de partage et de transfert du pouvoir.

Décolonisation : ²⁷ s'engager à mettre en place une véritable collaboration avec les communautés de populations clés plutôt que de perpétuer les approches et les mentalités coloniales.

Dépathologisation : s'engager à lutter contre la pathologisation, par le biais de restrictions psychomédicales et juridiques, des communautés de populations clés qui nous refusent l'accès à des soins de santé respectueux de nos besoins physiques et mentaux tels que nous les identifions nous-mêmes.

Aversion au risque : s'engager à travailler sur et à travers les perceptions négatives ou l'aversion au risque de travailler avec l'une des communautés de populations clés.

Mandat : un mandat clair, qui définit les attentes, les rôles et les responsabilités de toutes les parties ²⁸, doit être convenu d'un commun accord avant d'entamer toute forme d'engagement, de partenariat ou de travail et doit être révisé régulièrement pour vérifier sa conformité et d'apporter les ajustements nécessaires.

Ne pas nuire : toutes les parties ont la responsabilité d'évaluer si l'engagement ou le partenariat pourrait avoir un impact négatif sur les communautés des populations clés ou les organisations qu'elles dirigent et, si nécessaire, de convenir et de mettre en place des mesures pour atténuer le risque de préjudice.

27. La décolonisation est le processus de déconstruction des idéologies coloniales de supériorité et de privilège de la pensée et des approches occidentales. La décolonisation implique le démantèlement des structures qui perpétuent le statu quo et la remise en cause des rapports de force déséquilibrés.

28. Les parties peuvent inclure un large éventail de parties prenantes, notamment des agences des Nations unies, des institutions gouvernementales nationales ou locales, des organisations non gouvernementales internationales ou nationales, des chercheurs et des universitaires, ainsi que d'autres acteurs de la société civile.

04/

Tirer parti de l'influence du Fonds mondial

L'environnement de plus en plus hostile, en particulier en ce qui concerne l'introduction et la mise en œuvre par des gouvernements antagonistes de lois, de politiques et de pratiques visant à éliminer et/ou à nier les droits civils, humains et du travail des communautés de populations clés, exige que le Fonds mondial amplifie sa voix diplomatique et son plaidoyer en faveur des communautés de populations clés et des organisations qu'elles dirigent, tant au niveau international que national. Les communautés de populations clés représentant environ 5 % de la population mondiale et les dernières données de l'ONUSIDA estimant qu'elles représentent 55 % des nouvelles infections par le VIH, il est urgent de veiller à ce que les communautés de populations clés ne soient pas davantage laissées pour compte. Il est impératif que :

Le Conseil d'administration du Fonds mondial, la direction du Secrétariat et le personnel appellent activement à l'augmentation des ressources consacrées à la lutte contre le VIH afin qu'elles soient allouées aux programmes destinés aux communautés des populations clés et aux organisations qui les dirigent. Cela nécessitera une communication cohérente et continue sur le déficit de financement et les preuves croissantes de l'efficacité - y compris la coût-efficacité et l'efficience - des interventions menées par les communautés des populations clés et les organisations qui les dirigent. Pour y parvenir, le Secrétariat du Fonds mondial doit améliorer sa capacité à suivre l'affectation des fonds pour chacune des quatre populations clés dans les propositions nationales, les budgets contractuels, les dépenses déclarées, ainsi que les fonds alloués aux mesures de lutte contre le VIH menées par les populations clés.

La direction et le personnel du Secrétariat du Fonds mondial sont sans ambiguïté dans les discussions multilatérales et bilatérales, y compris avec les gouvernements, sur l'importance de répondre aux besoins des quatre communautés de populations clés. La direction du Fonds mondial doit souligner la capacité et l'efficacité des organisations dirigées par les communautés de populations clés - lorsqu'elles disposent de ressources suffisantes - à atteindre leurs communautés et à répondre à leurs besoins ; et la fin de la pandémie mondiale de VIH dépend du soutien de toutes les parties prenantes aux efforts des communautés de populations clés.

La direction du Conseil d'administration et du Secrétariat du Fonds mondial saisit toutes les occasions pour appeler activement les pays donateurs et bénéficiaires à revoir et à modifier les lois, les politiques et les pratiques qui compromettent les réponses mondiales et nationales au VIH en exacerbant la vulnérabilité des communautés de populations clés à l'infection par le VIH, en limitant l'accès aux soins de santé et en portant atteinte ou en violant les droits humains.

La direction et le personnel du Secrétariat du Fonds mondial dénoncent sans ambiguïté les perceptions négatives à l'égard des communautés de populations clés et s'attaquent de manière proactive à l'aversion au risque des organismes de financement dirigés par celles-ci. Les dirigeants du Fonds mondial peuvent influencer à la fois les perceptions négatives et l'aversion au risque en soulignant consciemment et systématiquement le rôle essentiel que les communautés de populations clés ont joué tout au long de la réponse mondiale au VIH, et plus récemment grâce à des interventions principalement autofinancées pendant la pandémie de COVID-19.

Lorsqu'ils sont invités à prendre la parole dans des forums internationaux et nationaux de haut niveau pour discuter de la réponse au VIH, les dirigeants du Secrétariat du Fonds mondial devraient partager la tribune et donner la parole aux communautés des populations clés, en alignant les efforts diplomatiques sur les priorités et les réalités de ces communautés. Il faut veiller à ce que les représentants des communautés soient choisis par des organisations et des réseaux dirigés par les communautés et puissent s'exprimer librement sur leurs expériences vécues et les questions qui préoccupent les communautés des populations clés, y compris les critiques à l'égard du Fonds mondial et d'autres parties prenantes.

Les dirigeants du Secrétariat du Fonds mondial amplifient l'impact de leur voix diplomatique en sensibilisant et en renforçant les capacités au sein de la Division de la gestion des subventions, en soutenant le rôle des responsables de portefeuille et des équipes nationales du Fonds pour encourager les gouvernements, les agents locaux du Fonds, les bénéficiaires principaux et les sous-bénéficiaires à adopter systématiquement un comportement plus approprié et plus respectueux envers les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent. Cela demandera un processus continu d'apprentissage et de développement, garantissant que les responsables de portefeuille du Fonds et les équipes nationales mettent régulièrement à jour leurs compétences et leurs connaissances sur les communautés des populations clés, les organisations dirigées par ces communautés et les réponses apportées. Une telle formation devrait être obligatoire.

L'importance du langage: le Fonds mondial, les partenaires techniques et les bailleurs de fonds doivent respecter et utiliser les définitions et le langage convenus concernant les communautés des populations clés. Ces définitions et ces termes sont le fruit de longues négociations et ont été convenus après consultation des organisations dirigées par les communautés des populations clés. Lorsque les parties prenantes n'utilisent pas le langage convenu, le Fonds mondial doit user de son influence diplomatique pour renforcer les définitions et le langage convenus.

Le Fonds mondial doit montrer l'exemple si l'il veut que son influence diplomatique ait un impact.

05

Placer les communautés de populations clés au centre de la réponse mondiale au VIH

Il est important de reconnaître que la stigmatisation, les discriminations et la criminalisation directe et indirecte sont une réalité à laquelle sont confrontées les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent à travers le monde, ce qui crée des obstacles importants à leur participation significative aux réponses nationales au VIH. La stigmatisation et la discrimination sont également à l'origine des perceptions négatives à l'égard des communautés des populations clés et de la réticence à financer les organisations qu'elles dirigent. La stigmatisation et la discrimination structurelles et systémiques restent très répandues et entraînent trop souvent un manque de confiance et l'exclusion des communautés de populations clés et des organisations qu'elles dirigent. L'expérience vécue par les communautés de populations clés montre que ces problèmes sont endémiques dans de nombreux pays et institutions, y compris au sein du Secrétariat du Fonds mondial, des mécanismes de coordination nationaux, des principaux récipiendaires et des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Cela inclut des attentes irréalistes à l'égard des communautés de populations clés en termes de compétences bureaucratiques, linguistiques et scientifiques, une dépendance à l'anglais ou d'autres langues coloniales dans les communications qui limitent considérablement l'engagement communautaire, et une réticence à reconnaître leur expertise et à rémunérer équitablement les membres des communautés de populations clés pour leur travail. Les demandes et recommandations suivantes découlent des expériences communiquées lors de la consultation des communautés de populations clés et des organisations qu'elles dirigent :

Recommandation 1 : Augmenter le financement et mettre en œuvre une approche de financement différenciée pour les communautés des populations clés.

Il est essentiel d'améliorer l'accès au financement pour les organisations dirigées par les communautés des populations clés, en reconnaissant que dans de nombreux pays et contextes, les gouvernements qui criminalisent les populations clés sont peu susceptibles de financer des services fondés sur les droits, conformément aux directives normatives internationales. Une approche de financement différenciée doit reconnaître **que les organisations dirigées par les communautés des populations clés ont un énorme potentiel pour atteindre et servir leurs communautés** et constituent un élément capital des réponses mondiales et nationales au VIH, mais qu'elles ne disposent pas nécessairement des infrastructures et des systèmes mis en place par les grandes organisations non gouvernementales internationales et nationales.

Les organisations dirigées par des communautés de populations clés **ont besoin d'investissements pour renforcer leurs capacités à développer et à mettre en œuvre des infrastructures et des systèmes qui leur conviennent**. On ne peut pas simplement attendre d'elles qu'elles reproduisent les infrastructures et les systèmes des grandes institutions. Les approches de financement différenciées ne négligent pas le besoin d'une surveillance ou d'une redevabilité envers les bailleurs de fonds, mais elles exigent une compréhension de l'environnement et du contexte. Elles **exigent d'écouter les organisations dirigées par des communautés de populations clés lorsqu'elles soulèvent des préoccupations**.

Pour le Fonds mondial, cela impliquera de donner la priorité à la mise en œuvre d'une approche de financement différenciée qui permette d'éviter l'influence des gouvernements et des CCM et de garantir que les organisations dirigées par les communautés des populations clés reçoivent des fonds pour fournir des services à leurs communautés et avec elles, conformément à la stratégie 2023-2028 du Fonds mondial. L'engagement envers les communautés au centre.

Une approche de financement différenciée exigera du Fonds mondial qu'il traite les questions suivantes :

- la plupart des organisations nationales dirigées par des communautés de populations clés ont des ressources et des réserves très limitées. Les accords de financement basés sur les résultats, dans le cadre desquels l'organisation n'est rémunérée qu'après avoir atteint ses objectifs, sont déraisonnables et abusifs lorsque le personnel et les bénévoles sont contraints de travailler sans rémunération et de couvrir leurs propres dépenses.
- Des processus appropriés de gestion des subventions doivent être mis en place, qui soient adaptés aux capacités des organisations dirigées par les communautés.
- les activités et les budgets doivent être discutés et convenus avec les organisations dirigées par les communautés des populations clés, et non leur être imposés. Les budgets doivent inclure une rémunération équitable pour le travail effectué et le remboursement des dépenses personnelles.
- Une plus grande flexibilité dans les budgets et la mise en œuvre des activités tout au long de la période de subvention doit être prévue afin de tenir compte des changements imprévus dans l'environnement et le contexte politique, ainsi que de l'évolution des besoins de la communauté.
- Il est nécessaire de disposer de fonds pour développer et maintenir des infrastructures et des systèmes essentiels et soutenir les actions de plaidoyer pour éliminer les obstacles persistants à la réalisation des droits fondamentaux et des droits en matière de santé des populations clés.

Il est important que les donateurs bilatéraux et philanthropiques **reconnaissent également que les communautés des populations clés à travers le monde ne peuvent pas compter sur les gouvernements pour allouer des ressources nationales à des programmes fondés sur les droits**, conformément aux directives normatives internationales, ni pour allouer des ressources à des activités de plaidoyer menées par des organisations dirigées par des communautés des populations clés. Les donateurs bilatéraux et philanthropiques doivent revoir leur décision de se retirer du financement direct des communautés clés et des organisations dirigées par celles-ci. Leur soutien financier aux communautés clés était essentiel lorsque la pandémie mondiale de VIH a émergé, et il est encore plus crucial aujourd'hui, alors que celle-ci continue de sévir de manière disproportionnée parmi les communautés clés.

Tous les bailleurs de fonds doivent **reconnaître que les organisations dirigées par les communautés des populations clés ont besoin d'un financement de base pour développer et maintenir des infrastructures et des systèmes vitaux**, y compris la planification préalable pour protéger la sécurité et la sûreté de la communauté et de l'organisation en cas d'événements difficiles, et la formation par les pairs pour améliorer les compétences et favoriser l'apprentissage Sud-Sud.

Recommandation 2 : Renforcer le plaidoyer en faveur de la décriminalisation des communautés de populations clés. La décriminalisation des quatre communautés de populations clés est essentielle pour leur permettre d'être au centre des réponses mondiales et nationales au VIH. **La pandémie mondiale de VIH ne prendra pas fin tant que la criminalisation, la stigmatisation et la discrimination persisteront.**

Il faut que la direction et le personnel du Secrétariat du Fonds mondial soient plus proactifs en appelant les gouvernements à dépénaliser les quatre communautés clés et en exposant clairement les preuves démontrant les effets négatifs de la criminalisation directe et indirecte sur la vulnérabilité au VIH, la stigmatisation et la discrimination. Cela nécessitera un engagement significatif avec les communautés clés et les organisations qu'elles dirigent afin d'identifier des objectifs politiques à court, moyen et long terme pour faire avancer la mission du Fonds mondial qui consiste à vaincre le VIH et à garantir un avenir plus sain, plus sûr et plus équitable pour toutes les personnes.

Cela requiert que les bailleurs de fonds bilatéraux et philanthropiques financent ou continuent de financer les activités de plaidoyer menées par et pour les communautés clés et les organisations qu'elles dirigent, pour permettre la documentation des réalités actuelles de ces communautés et de fournir des preuves des effets nuisibles de la criminalisation, de la stigmatisation et de la discrimination.

Il faut que les gouvernements locaux et nationaux comprennent l'impact réel de la criminalisation directe et indirecte et le besoin d'intégrer la réforme des lois et des politiques aux efforts de lutte contre le VIH fondés sur les droits s'ils souhaitent contenir et mettre fin à l'épidémie de VIH dans leur pays.

Recommandation 3 : Lutter contre l'influence et l'impact croissants des mouvements anti-droits. Les communautés de populations clés à travers le monde ont besoin que le Fonds mondial, les agences des Nations unies et les donateurs se joignent à leurs voix pour contester l'influence croissante des mouvements anti-droits, anti-genre et anti-démocratie qui imprègnent les gouvernements et sapent l'équité, la santé publique et les droits humains pour tous.

Cela exige que la direction et le personnel du Secrétariat du Fonds mondial **s'opposent de manière proactive aux gouvernements qui introduisent des lois, des politiques et/ou des restrictions visant à compromettre la réalisation des droits humains fondamentaux**, en particulier lorsque les populations clés et vulnérables sont ciblées.

Cela exige que tous les bailleurs de fonds **s'opposent à l'érosion du respect des droits humains universels et financent les organisations dirigées par les communautés des populations clés qui résistent** à l'érosion de leurs droits civils et humains.

Recommandation 4 : Lutter contre les perceptions négatives et l'aversion au risque. Les perceptions négatives à l'égard des communautés de populations clés et l'aversion au risque de financer et de travailler avec les organisations dirigées par celles-ci existent chez de multiples parties prenantes, y compris le Secrétariat du Fonds mondial et les mécanismes nationaux. Cela compromet l'efficacité et la durabilité des réponses mondiales et nationales au VIH et empêche les populations clés d'être véritablement au centre des réponses au VIH.

Il faut que la direction du Secrétariat du Fonds mondial mène une action proactive, tant en interne qu'en externe, pour **défendre la dignité et l'humanité des communautés des populations clés** et promouvoir la reconnaissance mondiale du travail des organisations dirigées par ces communautés et des nombreuses réussites des réponses communautaires.

Il faut que la direction du Conseil d'administration et du Secrétariat du Fonds mondial **examinent les politiques et procédures actuelles de gestion des risques financiers et programmatiques** afin de s'assurer qu'il n'y a aucune possibilité de partialité dans la supervision des organisations dirigées par les communautés des populations clés.

Il faut que les dirigeants du Secrétariat du Fonds mondial **examinent les directives actuelles destinées aux bénéficiaires principaux pour s'assurer qu'il existe des garanties contre les préjugés, la discrimination ou les exigences d'exclusion** qui empêcheraient les organisations dirigées par les communautés des populations clés d'être sélectionnées comme sous-bénéficiaires ou sous-sous-bénéficiaires.

Cela exige des responsables de portefeuille et des équipes de pays du Fonds mondial **qu'ils s'assurent de manière proactive que les mesures de protection sont suffisantes et qu'ils surveillent la mise en œuvre des lignes directrices** afin de garantir que le Fonds mondial respecte son engagement envers les communautés au centre et le financement et la mise en œuvre équitables des programmes.

Il demande à tous les bailleurs de fonds **de reconnaître et de mettre en valeur le travail accompli par les organisations dirigées par les communautés des populations clés et de veiller à ce que les informations recueillies par et auprès de ces communautés soient utilisées.**

Recommandation 5 : Aborder les relations de pouvoir malsaines au sein du modèle d'appropriation nationale. La criminalisation, la stigmatisation et la discrimination structurelles et systémiques créent un décalage entre le modèle d'appropriation nationale et les réalités vécues par les communautés des populations clés. Les dynamiques de pouvoir au sein des pays compromettent souvent l'engagement significatif des communautés des populations clés et des organisations qu'elles dirigent dans les processus nationaux, notamment le CCM, la sélection des sous-bénéficiaires, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des programmes.

Il est nécessaire que le Secrétariat du Fonds mondial **élabore et mette en œuvre un cadre de redevabilité en matière d'engagement communautaire** pour remettre en question et atténuer les relations de pouvoir malsaines, en tenant les parties prenantes nationales responsables de garantir l'engagement significatif des communautés des populations clés. Ce cadre devrait encourager le partage et le transfert du pouvoir aux organisations dirigées par les communautés les plus touchées.

Il est nécessaire que le Secrétariat du Fonds mondial examine les politiques et procédures actuelles pour assurer l'existence **de garanties solides contre les pratiques de contrôle** qui excluent les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent des processus nationaux, y compris **des mesures visant à mettre fin à la sélection arbitraire d'individus par les contrôleurs** et à garantir que les représentants soient choisis par les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent.

Il exige des principaux bénéficiaires du Fonds mondial et des mécanismes de coordination nationaux qu'ils **respectent les priorités des communautés des populations clés qui s'alignent sur la stratégie du Fonds mondial** et, si les priorités des communautés sont exclues ou rejetées au cours des négociations, qu'ils en informent le Fonds mondial et les communautés et fournissent une explication claire de ces décisions.

Il exige que le Fonds mondial **clarifie, simplifie et améliore l'accès à l'information sur ses politiques, ses processus et ses exigences pour les bénéficiaires potentiels et actuels**. Les réseaux mondiaux dirigés par les communautés des populations clés sont idéalement placés pour simplifier les documents complexes et exigeant un niveau élevé d'éducation et pour garantir leur accessibilité aux communautés des populations clés, mais ils auront besoin de financement pour ce travail.

Il exige de tous les bailleurs de fonds **qu'ils examinent les relations de pouvoir au sein de leurs processus d'octroi de subventions et qu'ils abordent les relations** de pouvoir malsaines, y compris la perpétuation des approches et des mentalités coloniales.

Recommandation 6 : Soutenir et préserver la participation significative des communautés de populations clés aux processus nationaux et aux mécanismes de coordination nationaux (CCM en anglais).

Si l'engagement des communautés de populations clés s'est amélioré dans certains contextes, on recense encore trop de cas de détérioration de cet engagement, les représentants des populations clés étant menacés, écartés des CCM et arrêtés lorsqu'ils participent à des consultations et à des réunions. Cela sape le modèle du Fonds mondial qui place « les communautés au cœur de tout ce que nous faisons. ... nous remettons en question les relations de pouvoir pour garantir que les communautés touchées aient une voix égale dans la lutte et une chance égale d'avoir un avenir sain ».

Cela exige du Secrétariat du Fonds mondial qu'il **renforce les mesures de protection et veille à ce que les CCM soient des environnements sûrs et favorables** aux communautés des populations clés.

Il exige que le Secrétariat du Fonds mondial **élabore et mette en œuvre un cadre et un mécanisme de redevabilité** pour surveiller et rendre compte de la participation des communautés de populations clés, y compris l'élection de représentants de ces populations, les fonds et les documents mis à disposition pour soutenir leur participation, et le partage de tous les documents des CCM et autres informations pertinentes afin de permettre une prise de décision éclairée.

Il exige que le Secrétariat du Fonds mondial **élabore et mette en œuvre des protocoles et des mécanismes de sécurité** afin de faire face aux menaces croissantes auxquelles sont confrontées les communautés des populations clés lorsqu'elles s'engagent dans des processus nationaux.

Il exige que le Secrétariat du Fonds mondial redouble d'efforts pour **garantir que les trois nouvelles attentes en matière d'engagement communautaire soient satisfaites**, et qu'il rende compte de l'engagement communautaire global et de l'accès et de la distribution par les CCM des 15 % de financement alloués au soutien de l'engagement communautaire.

Recommandation 7 : Veiller à ce qu'il y ait une compréhension commune de la notion de « communautés au centre ». Bien que la notion de « communautés au centre » soit au cœur de la stratégie 2023-2028 du Fonds mondial, la compréhension de ce concept par les parties prenantes internes et externes reste divergente. Il est important que les « qui, quoi, quand, où et pourquoi » de cette approche soient clairs et cohérents. Cela est particulièrement pertinent au sein du Secrétariat du Fonds mondial, mais aussi au sein des gouvernements et des communautés.

Le Conseil d'administration et la direction du Secrétariat du Fonds mondial doivent **clarifier le concept et la définition du Fonds mondial de « mettre les communautés au centre » et fournir des orientations supplémentaires si nécessaire** pour garantir une compréhension commune au sein de l'organisation, y compris la manière dont les communautés des populations clés et les organisations qu'elles dirigent sont censées s'engager de manière significative.

Cela exige que la direction du Secrétariat du Fonds mondial diffuse et amplifie leur concept de « communautés au centre », **examine les politiques et les lignes directrices actuelles afin de s'assurer qu'elles sont conformes au concept de « communautés au centre » pour toutes les personnes**, et soient explicites quant à leurs attentes en matière d'engagement significatif des communautés des populations clés dans les processus nationaux.

Cela exige des responsables de portefeuille et des équipes de pays du Fonds mondial **qu'ils communiquent clairement avec les pays, y compris les gouvernements, sur les attentes du Fonds mondial** en ce qui est l'engagement significatif des quatre populations clés dans les processus nationaux.

Cela exige des mécanismes de coordination nationaux et **des principaux récipiendaires qu'ils respectent et protègent la participation significative des communautés des populations clés**, tout en garantissant leur sécurité et en ne négligeant ni ne renversant leurs priorités et leurs décisions.

Il exige que toutes les parties prenantes veillent **à la mise en place de systèmes robustes et sûrs pour compter, collecter et communiquer des données ventilées sur les communautés des populations clés** afin de rendre compte avec précision de la participation et du financement.

Recommandation 8 : Garantir la redevabilité et les conséquences en cas de non-respect des politiques et des directives du Fonds mondial. Bien que les communautés des populations clés apprécient les efforts du Fonds mondial et reconnaissent la différence réelle que ces efforts ont apportée dans certains pays, il reste encore beaucoup à faire. Malgré les politiques et les directives actuelles du Fonds mondial, nombreuses organisations dirigées par des communautés de populations clés dans toutes les régions continuent de signaler que leurs communautés ne bénéficient pas des programmes financés par le Fonds mondial et/ou qu'elles sont exclues de toute participation significative aux processus nationaux. Il est évident pour nos communautés que, malgré la multitude de politiques et de directives du Fonds mondial à l'intention des pays récipiendaires, celles-ci sont ignorées en toute impunité par trop de parties prenantes nationales.

Le Fonds mondial doit **élaborer et mettre en œuvre un cadre de redevabilité et des mécanismes de réparation.**

Ce cadre de redevabilité doit :

- assurer un contrôle plus rigoureux et un suivi détaillé des données relatives aux dépenses, notamment qui a reçu des fonds, où, quand et à quoi ces fonds ont été dépensés, pour permettre la production de rapports ventilés pour les quatre populations clés et les fonds reçus par les organisations qu'elles dirigent.
- Assurer que les politiques de protection sont régulièrement révisées et qu'elles sont appropriées pour garantir la sécurité et la sûreté des communautés des populations clés lorsqu'elles s'engagent dans le CCM et d'autres processus nationaux.
- garantir que les principaux bénéficiaires soient redevables s'ils ne respectent pas les politiques et les directives du Fonds mondial ou s'ils prétendent à tort que les politiques qu'ils ont élaborées pour restreindre ou exclure les organisations dirigées par les communautés des populations clés sont des politiques du Fonds mondial.
- Veiller à ce que les gouvernements soient tenus responsables lorsqu'ils bloquent des programmes destinés à l'une des communautés des populations clés ou les excluent des services publics.
- inclure des mécanismes de recours.

L'appropriation par le pays ne doit pas servir de justification pour perpétuer la marginalisation et l'exclusion sociale des communautés des populations clés. Les mécanismes de recours doivent avoir des conséquences réelles pour tout acteur national qui ignore ou ne respecte pas les politiques et les directives du Fonds mondial en matière de santé, de droits humains et de participation significative des communautés des populations clés et des organisations qui les représentent.

Ces conséquences pourraient inclure :

- Des sanctions financières pour les gouvernements, sans toutefois affecter les fonds reçus pour le traitement ou la prestation de services.
- Les bénéficiaires principaux s'exposant à des sanctions financières pour une première infraction ou soumis à des mesures spéciales ou révoqués en cas d'infractions répétées ou particulièrement graves.
- Les CCM soumis à des mesures spéciales s'ils ne disposent pas de garanties appropriées pour protéger la sécurité et la sûreté des communautés de populations clés.

06/

De conclusion

Les communautés clés – les hommes homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les personnes incarcérées – continuent de supporter un poids disproportionné de l'épidémie de VIH à l'échelle mondiale, malgré des décennies de sensibilisation et d'efforts pour lutter contre le virus. L'absence persistante de progrès dans la réduction de l'incidence du VIH au sein de ces communautés, et dans certains cas, même une augmentation, souligne l'échec des stratégies actuelles à répondre de manière adéquate à leurs besoins et vulnérabilités spécifiques.

De nombreuses stratégies et rapports mondiaux ont reconnu l'importance des approches centrées sur la personne et de l'engagement des communautés touchées, le Fonds mondial lui-même appelant explicitement à « placer les communautés au centre ». Cependant, les expériences vécues révèlent un écart important entre ces engagements et la réalité sur le terrain, souvent caractérisée par une inclusion symbolique et un manque d'implication significative des communautés clés dans les processus décisionnels.

Le présent document de position constitue une réponse directe à ce décalage, fondée sur l'expertise et les réalités vécues par les communautés des populations clés elles-mêmes. Il décrit minutieusement les obstacles structurels – notamment la criminalisation, la stigmatisation, la discrimination, l'influence des mouvements anti-droits, le colonialisme persistant et le manque de financement adéquat et flexible – qui continuent de marginaliser ces communautés et d'entraver les efforts efficaces de prévention et de traitement du VIH.

En fin de compte, pour réaliser de véritables progrès dans la lutte contre la pandémie de VIH et faire progresser l'équité en matière de santé mondiale, il faut une réorientation fondamentale qui place véritablement au centre les communautés clés et les organisations qu'elles dirigent. Cela demande de passer de la simple rhétorique à des actions concrètes, notamment un financement accru et différencié, l'amplification du plaidoyer en faveur de la dépénalisation et décriminalisation des populations, la remise en question des perceptions négatives et de l'aversion au risque, la lutte contre les relations de pouvoir malsaines, la garantie d'une participation significative aux processus nationaux et la mise en place de mécanismes de redevabilité pour veiller à ce que les politiques ne soient pas ignorées.

Nous exhortons le Fonds mondial, les autres bailleurs de fonds, les gouvernements et les parties prenantes à reconnaître l'expertise et la capacité unique des communautés de populations clés à atteindre et à servir leurs propres membres. Ne pas tenir compte de cet appel et ne pas mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le présent document risque de compromettre les objectifs mondiaux en matière de santé et de perpétuer l'impact disproportionné du VIH sur les personnes les plus vulnérables.